



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Oise

Noyon, le 08/03/21

Madame
l'inspectrice de l'Éducation
nationale, Circonscription
de Noyon

Dossier suivi par :

Tél. : 03 44 93 26 10
Fax : 03 44 93 17 02
Mél : len60.noyon@ac-
amiens.fr

Inspection de l'Éducation
nationale
449 rue d'Orroire
60400 NOYON

Objet :

À Mesdames et Messieurs les
Directeurs.trices
À Mesdames et Messieurs les
Enseignants.es

NOTE D'INFORMATION N° 5 Harcèlement

Mesdames et Messieurs les Directeurs.trices d'école

Mesdames et Messieurs les Enseignants.es,

Je suis régulièrement saisie de faits de harcèlement qui s'expriment sous différentes formes et qui ont cours au sein d'écoles de la circonscription de Noyon.

J'en appelle à votre vigilance. La lutte contre le harcèlement est l'affaire de tous les membres de la communauté éducative. Je compte sur la mobilisation de chacun pour assurer un accompagnement bienveillant des enfants concernés – victimes et harceleurs – et pour agir de manière préventive si nécessaire.

Je serai particulièrement vigilante et réactive pour que les actions nécessaires soient menées afin de mettre un terme à ces états de faits. Le cas échéant, ce sujet doit être l'objet d'une réflexion collective au sein de l'école et être abordé en conseil d'école. Les recommandations et décisions validées par le conseil d'école doivent être formalisées au sein du projet d'école, axe Climat scolaire.

Chaque situation avérée doit faire l'objet d'un accompagnement individualisé et collaboratif de la part de l'ensemble des professionnels : enseignants.es, directeurs.trices d'école et équipe de circonscription.

Horaires d'ouverture d'accueil public et téléphonique : les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Horaires d'ouverture téléphonique : le mercredi de 8h00 à 12h00

Dès qu'un cas de harcèlement est pressenti voire observé les directeurs.trices doivent :

- Informer l'IEN (*modalités de contact ?*) qui mobilisera les professionnels du pôle ressource en fonction de la situation,
- Assurer une information générale aux parents,
- Recevoir individuellement les parents des enfants concernés, harcelé.s et harceleur.s, avec appui de l'Inspection si nécessaire.

Appuyez-vous en tant que de besoin sur les ressources Eduscol et sur le site de circonscription.

Un dossier pédagogique est également disponible à cette adresse : [Guides pédagogiques – Non au harcèlement \(education.gouv.fr\)](https://www.education.gouv.fr/guides-pedagogiques-non-au-harcèlement)

■ CAMPAGNE NON AU HARCÈLEMENT : DOSSIER PÉDAGOGIQUE

Comme chaque année, la journée de mobilisation nationale NAH est l'occasion de lancer la campagne de prévention qui, pour cette édition, entend attirer l'attention de tous sur les situations de harcèlement subies par les jeunes élèves des classes élémentaires. [Un dossier pédagogique](#) a été conçu pour accompagner les professionnels souhaitant sensibiliser les élèves aux dangers de ces phénomènes. Chaque élève doit pouvoir apprendre à adopter les bonnes postures afin de briser définitivement la chaîne du harcèlement.



Enfin l'association e-enfance est aussi en mesure d'apporter une aide et un soutien => <https://www.e-enfance.org/>

Je vous renouvelle mes remerciements pour votre engagement quotidien auprès de tous les élèves. Soyez assuré.es de mon soutien quotidien à vos côtés.

L'inspectrice de l'Éducation nationale
Karine NORROY

Horaires d'ouverture d'accueil public et téléphonique : les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Horaires d'ouverture téléphonique : le mercredi de 8h00 à 12h00